



CINQUIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Questions sectorielles résultant  
de la 292<sup>e</sup> session (mars 2005)  
du Conseil d'administration**

**Introduction**

1. A sa 292<sup>e</sup> session (mars 2005), le Conseil d'administration a approuvé trois nouveaux programmes d'action (services de santé, services des télécommunications, fonction publique), la poursuite de certains des programmes d'action en cours (à déterminer) et l'organisation de quatre réunions sectorielles (produits chimiques, industries minières, transports, commerce)<sup>1</sup>.
2. Pour deux secteurs (produits alimentaires et boissons et industries mécaniques et électriques), les activités 2006-07 n'étaient pas encore arrêtées et le Bureau a été prié d'élaborer des propositions dans le cadre de consultations tripartites. L'objet du programme d'action sur les services de télécommunications ainsi que celui de la réunion sur le commerce devaient également être précisés.
3. Par ailleurs, le Conseil d'administration a approuvé l'organisation d'une réunion chargée d'examiner les conséquences de la fin de l'Accord multifibre<sup>2</sup> sous réserve de nouvelles consultations concernant son objet, son ampleur et sa composition, et la Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes a pris note du Recueil de règles et de directives facultatives FAO/OMI/OIT sur la sécurité et la santé à bord des navires de pêche<sup>3</sup> dans l'attente que de nouvelles informations lui soient fournies pour qu'une décision puisse être prise à la 293<sup>e</sup> session du Conseil d'administration, en juin 2005.
4. Des propositions concernant les différents points mentionnés ci-dessus, élaborées à la suite de consultations, sont présentées ci-après sous quatre rubriques.

<sup>1</sup> Document GB.292/13(Rev.), paragr. 28.

<sup>2</sup> Document GB.292/13(Rev.), paragr. 98.

<sup>3</sup> Document GB.292/13(Rev.), paragr. 68.

## I. Activités pour deux secteurs

5. En ce qui concerne les deux secteurs pour lesquels une décision reste à prendre, le Conseil d'administration a demandé des propositions d'activités pour 2006-07, élaborées dans le cadre de consultations tripartites, lui soient présentées pour approbation.

### a) Produits alimentaires, boissons et tabac (réunion)

#### **Contexte**

6. La filière alimentaire s'étend sur plusieurs secteurs: l'agriculture en amont et, en aval la restauration, la commercialisation et la distribution, ce à quoi il faut ajouter les questions de santé publique. Tous ces secteurs fonctionnent souvent en circuit fermé pour ce qui est des politiques et des réglementations mais les systèmes mondiaux de production ouvrent aujourd'hui de nouvelles possibilités d'organisation et de représentation, ce qui exige que l'on veille, par le dialogue social, à une plus grande cohérence des politiques.

#### **Action proposée**

7. Il est proposé qu'une réunion tripartite soit organisée à Genève au dernier trimestre de 2007 pour examiner l'impact de la mondialisation de la filière alimentaire sur l'emploi, l'accent étant mis sur la nécessité de renforcer les structures de dialogue social en vue d'une plus grande cohérence des politiques.
8. Comme base de discussion, le Bureau préparerait un rapport et les participants et autres invités présenteraient des documents thématiques. A sa session de novembre 2005, le Conseil d'administration devra décider de la durée, du nombre de participants et du résultat attendu de la réunion.
9. Au début de l'exercice, la faisabilité et la viabilité d'une base de données statistique seront évaluées par les mandants tripartites concernés.

### b) Industries mécaniques et électriques (réunion)

#### **Contexte**

10. Selon les estimations de l'OMC, les ordinateurs et les semi-conducteurs entraînent en 2003 pour 70 pour cent dans le commerce mondial de l'équipement de bureau et de télécommunication. Ce groupe de produits a été à l'origine de la plus grande partie du ralentissement de la croissance du commerce de ce secteur ces dernières années. Les performances ont été meilleures pour l'électronique grand public et l'équipement de télécommunication. La fabrication de puces électroniques semble être repartie en 2005 et devrait atteindre un niveau record en 2006-2008. La fabrication de composants électroniques, de puces, d'écrans LCD, etc., se concentre dans une poignée de pays. De plus en plus, des pays d'Asie, d'Amérique centrale et d'Amérique du sud ainsi que certains pays en transition d'Europe centrale et orientale produisent des composants et des sous-composants qui sont assemblés et commercialisés dans les pays industrialisés.

### **Action proposée**

11. Il est proposé qu'une brève réunion tripartite sur les composants électroniques des industries de l'informatique soit organisée à Genève au premier trimestre de 2007 afin d'examiner l'évolution des besoins de main-d'œuvre dans une économie mondialisée. Sur la base d'un rapport qui analyserait différentes questions – répartition de la production entre pays industrialisés, pays en développement et pays émergents, évolution des besoins de compétences, questions d'égalité entre hommes et femmes, ventilation par âge, conditions de travail, relations professionnelles, production dans les zones industrielles, etc. –, il serait possible de définir un certain nombre de points appelant une discussion. Le Conseil d'administration serait invité, à sa session de novembre 2005, à décider de la durée, du nombre de participants et du résultat escompté de la réunion.
12. Les économies rendues possibles par un raccourcissement de la réunion pourraient servir à poursuivre la mise en place de la base de données sur la métallurgie et à réunir des informations à inclure dans le rapport présenté à la réunion.

## **II. Choix des thèmes pour les activités déjà retenues**

### **a) Services de télécommunication (programme d'action)**

#### **Contexte**

13. L'essor d'Internet, de la téléphonie mobile et d'autres technologies nouvelles, ainsi que les privatisations et les dérèglementations ont complètement transformé le secteur des télécommunications ces dix dernières années. D'autres changements se profilent comme le Protocole de transmission de la voix par Internet, le réseau public mobile de données à commutation (RDCP) ou encore le réseau téléphonique public commuté (RTPC). Toutes ces technologies coexistent et commencent à converger en un réseau de prochaine génération. Ces changements impliquent que les entreprises de télécommunication devront s'adapter rapidement à l'évolution de leur marché et que leur main-d'œuvre devra acquérir de nouvelles compétences si elle veut préserver son employabilité. Les changements technologiques auront sans doute aussi un impact important sur l'emploi, sur les relations professionnelles et sur l'organisation du travail dans les services de télécommunication.

### **Action proposée**

14. Le programme d'action sur les compétences et l'employabilité dans les services de télécommunication sera axé sur un certain nombre de pays où l'environnement est favorable au dialogue social concernant la formation qualifiante et l'employabilité dans les services de télécommunication (par exemple, certains pays d'Afrique occidentale ou d'Europe orientale). Il portera notamment sur le suivi du Sommet mondial sur la société de l'information (Tunis, novembre 2005), sur le dialogue social et sur le transfert de compétences en direction de l'Afrique. Il visera à aider les Etats Membres de l'OIT à réduire la fracture numérique et à promouvoir le dialogue social en se focalisant sur les questions de compétences et d'employabilité dans les services de télécommunication.
15. Un programme de recherche, d'orientation des politiques et d'activités visant à promouvoir la formation et le dialogue social sera mis sur pied. Les recherches comporteront deux grands volets: les compétences et l'employabilité. Une étude des meilleures pratiques en

cours dans les Etats Membres de l'OIT en matière de compétences et d'employabilité dans les services de télécommunication sera entreprise. Le BIT offrira son assistance technique pour le renforcement de la capacité des partenaires sociaux de mettre en œuvre des améliorations au niveau national et au niveau des entreprises. Lors des restructurations ou du remplacement des travailleurs qui partent à la retraite, des mesures spécifiques seraient envisagées en faveur des travailleuses, des jeunes travailleurs et des travailleurs temporaires.

16. Les activités relatives au dialogue social pourraient comporter deux grands axes:  
*a)* réunions nationales ou sous-régionales sur les compétences et l'employabilité, au cours desquelles les participants pourraient confronter leurs expériences et discuter des problèmes spécifiques au secteur, examiner les rôles des partenaires sociaux dans l'amélioration de la formation et de l'organisation du travail et définir les actions qui pourraient être entreprises au niveau national ou à d'autres niveaux; *b)* renforcement des capacités des partenaires sociaux afin qu'ils soient mieux à même de participer au dialogue social.

## **b) Commerce (réunion)**

### **Contexte**

17. Dans le commerce de détail, cela fait longtemps déjà que le client assume lui-même une part importante du travail de distribution: c'est lui qui choisit les produits sur les rayons, qui les porte à la caisse et qui ensuite les transporte jusqu'au lieu de destination finale. L'adoption de technologies plus avancées encore devrait accentuer cette tendance. Des systèmes de gestion des entrepôts comportant davantage de fonctionnalités et une exploitation plus économique, en particulier le pilotage des niveaux de stocks par les consommations et le mode de transaction par lecture optique, l'impression des étiquettes et l'accès en temps réel à l'inventaire se combineront avec les technologies d'identification par radiofréquence et devraient considérablement améliorer les opérations et la productivité. Les grandes entreprises du commerce de détail seront de plus en plus nombreuses dans le monde à utiliser des systèmes de paiement autonomes. Parallèlement à l'adoption à grande échelle des nouvelles technologies à toutes les étapes de la manutention des marchandises, depuis la phase de la logistique jusqu'à celle du paiement, les détaillants sont également en train d'adopter des stratégies de fonctionnement à effectifs réduits pour comprimer les coûts. Ces évolutions ont des effets sur l'emploi, l'organisation du travail, les compétences requises, les conditions de travail et les relations professionnelles dans toute la filière de distribution.

### **Action proposée**

18. Il est proposé qu'un rapport analysant les avantages et les coûts pour les entreprises et pour les travailleurs d'un recours accru aux technologies les plus modernes soit établi comme base de discussion d'une réunion tripartite de taille moyenne qui aurait lieu à Genève au deuxième semestre de 2006. Cette réunion aurait pour principal objectif de recommander des moyens de concilier les intérêts de toutes les parties prenantes face à l'évolution de l'emploi sous l'effet de ces diverses tendances.
19. Les économies qui résulteraient de l'organisation d'une réunion plus restreinte pourraient servir à aider les mandats de l'OIT à donner suite aux recommandations de la réunion en 2007.

### III. Réunion sur la fin de l'AMF (Genève, 24-26 octobre 2005)

20. A sa 292<sup>e</sup> session, le Conseil d'administration a approuvé l'organisation d'une réunion tripartite pour promouvoir une mondialisation juste dans le secteur des textiles et des vêtements après la fin de l'AMF (Accord multifibre). L'objet de cette réunion sera de permettre aux gouvernements, aux employeurs et aux travailleurs de discuter des conséquences et des tendances associées à la fin de l'Accord multifibre et de donner des orientations aux gouvernements, aux organisations d'employeurs et aux organisations de travailleurs quant aux moyens de mettre en commun stratégies, enseignements et expériences dans toute la filière, en vue de permettre aux mandants tripartites de s'adapter au mieux à l'évolution de la situation et d'identifier les moyens de combattre les problèmes. Les résultats des discussions et les éventuelles recommandations seront présentés au Conseil d'administration sous la forme la mieux adaptée aux circonstances.
21. Le Directeur général propose que cette réunion tripartite dure trois jours, qu'elle compte 45 participants et que les gouvernements des 15 pays suivants soient invités à y participer aux frais du Bureau: Bangladesh, Brésil, Cambodge, Chine, Etats-Unis, France, Haïti, Inde, Kenya, Lesotho, Maroc, Mexique, Philippines, Roumanie et Turquie. Les représentants des employeurs et des travailleurs seront désignés par leurs groupes respectifs au Conseil d'administration mais il serait souhaitable que des délégations tripartites nationales soient constituées.
22. Il est par ailleurs proposé d'inscrire les pays suivants sur une liste de réserve: Burkina Faso, Egypte, Italie, Madagascar, République dominicaine, Sri Lanka et Viet Nam. Cela étant, tous les gouvernements intéressés pourront assister à la réunion en tant qu'observateurs, mais à leurs frais.
23. La Banque mondiale, le Bureau international des textiles et des vêtements, le Centre du commerce international, la CNUCED, l'OCDE, l'Organisation mondiale du commerce et l'Union européenne, ainsi que les ONG internationales sectorielles compétentes, seront invités à envoyer des observateurs.

### IV. Secteur de la pêche

24. A la 292<sup>e</sup> session du Conseil d'administration, la Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes a été saisie d'un document <sup>4</sup> traitant de l'élaboration d'un recueil de règles et de directives facultatives FAO/OMI/OIT sur la sécurité et la santé à bord des navires de pêche. Ce document contenait des informations sur trois publications préparées par la FAO et l'OMI avec la participation du BIT: le Recueil FAO/OMI/OIT de règles de sécurité pour les pêcheurs et les navires de pêche, partie A, Directives pratiques de sécurité et d'hygiène à l'usage des patrons et des équipages, 2005; le Recueil FAO/OMI/OIT de règles de sécurité pour les pêcheurs et les navires de pêche, partie B, Dispositions à prévoir en matière de sécurité et d'hygiène pour la construction et l'équipement des navires de pêche, 2005; les Directives facultatives FAO/OMI/OIT pour la conception, la construction et l'équipement des navires de pêche de faibles dimensions, 2005.
25. Durant la discussion, la porte-parole des employeurs a indiqué que les documents mentionnés plus haut devraient être le résultat d'un processus tripartite et que son groupe n'a pas eu le temps d'analyser un texte qui fait plus de 500 pages. Elle a émis le vœu que

<sup>4</sup> Document GB.292/STM/4.

l'approbation des documents soit renvoyée à la 293<sup>e</sup> session (juin 2005) du Conseil d'administration. Le porte-parole des travailleurs a indiqué que son groupe ferait une déclaration publique si les documents étaient publiés sans le logo du BIT.

26. En réponse à une demande d'éclaircissement du représentant du gouvernement du Canada, la représentante du Directeur général (M<sup>me</sup> Doumbia-Henry, directrice du Département des normes internationales du travail) a indiqué que le recueil et les directives facultatives n'ont pas force obligatoire et sont seulement destinés à servir de guide. Elle a indiqué que le Bureau prendra contact avec l'OMI et fera rapport au Conseil d'administration à sa 293<sup>e</sup> session (juin 2005). Le Bureau note que le paragraphe 1.1.1 de la partie A du recueil dispose que les données qui y figurent «concernent les moyens de promouvoir la sécurité et l'hygiène du travail des membres de l'équipage à bord des navires de pêche» et que le paragraphe 1.1.2 indique que cette partie du recueil a également été conçue «pour guider les personnes chargées d'élaborer les mesures destinées à améliorer la sécurité et l'hygiène à bord des navires de pêche, sans préjudice des législations nationales». Le Bureau note aussi que le paragraphe 1.1.1 de la partie B du recueil dispose que l'objet de cette partie du recueil est de fournir «des renseignements sur la conception, la construction et l'équipement des navires de pêche afin de renforcer la sécurité des navires ainsi que la sauvegarde et la santé des équipages» et que «le recueil ne se substitue pas à la législation et la réglementation nationales ni aux dispositions des instruments internationaux qui se rapportent à la sécurité des navires de pêche et de leur équipage, mais peut servir de guide à tous ceux qui ont la responsabilité d'établir cette législation et cette réglementation nationales».

27. Les trois documents en question sont les suivants:

- a) le Recueil FAO/OMI/OIT de règles de sécurité pour les pêcheurs et les navires de pêche, partie A, Directives pratiques de sécurité et d'hygiène à l'usage des patrons et des équipages, 2005;
- b) le Recueil FAO/OMI/OIT de règles de sécurité pour les pêcheurs et les navires de pêche, partie B, Dispositions à prévoir en matière de sécurité et d'hygiène pour la construction et l'équipement des navires de pêche, 2005;
- c) les Directives facultatives FAO/OMI/OIT pour la conception, la construction et l'équipement des navires de pêche de faibles dimensions, 2005.

28. ***Le bureau de la Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes, s'étant réuni, recommande que le Conseil d'administration approuve les activités proposées aux paragraphes 7, 11, 14 et 18, respectivement, pour le secteur de l'alimentation, des boissons et du tabac, les industries mécaniques et électriques, les services de télécommunication et le commerce; la composition, l'objet et les résultats attendus de la réunion sur la fin de l'AMF, tel que proposé aux paragraphes 20 et 21; la publication par l'OMI des trois documents mentionnés au paragraphe 27.***

Genève, le 14 juin 2005.

*Point appelant une décision:* paragraphe 28.